

# DOSSIER

## Un Plan Pastoral Territorial

### pour le Livradois-Forez

## AUVERGNE ESTIVES, le service pastoral auvergnat

Né en 2015 d'une volonté de soutenir les entités pastorales collectives, Auvergne Estives est devenu l'interlocuteur principal du pastoralisme en Auvergne aux côtés des éleveurs, des bergers, des élus, et des institutions. Elle a pour missions :

- \* **Accompagner les projets des entités pastorales collectives** et de participer à la vie de ces structures ;
- \* **Accompagner les projets de territoire**, de leur émergence à leur mise en œuvre ;
- \* **Améliorer les connaissances liées au pastoralisme et aux espaces pastoraux**, réaliser des études et participer à des programmes de recherche-action ;
- \* **Valoriser les espaces pastoraux** via une communication auprès de différents publics
- \* **Faciliter la cohabitation entre les différents usagers** des espaces pastoraux
- \* **Assurer la prise en compte des enjeux pastoraux** dans les politiques territoriales.

Auvergne estives est également membre du Réseau Pastoral Auvergne Rhône-Alpes.



### Le Pastoralisme, c'est quoi ?

C'est l'ensemble des activités d'élevage valorisant, par un pâturage extensif, des ressources naturelles spontanées (herbacées, arbustives et/ou arborées), pour assurer tout ou partie de l'alimentation de troupeaux bovins, ovins, caprins et équins.

Les **services rendus par les activités pastorales** sont multiples :

- \* Valorisation de ressources locales qui participent à la qualité et la typicité des produits ;
- \* Résilience des espaces face au changement climatique, essentiels au maintien de l'activité économique des exploitations ;
- \* Maintien de paysages ouverts qui contribuent à l'attractivité du territoire, à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre les incendies ;
- \* Support de patrimoines, de savoir-faire et d'activités de loisirs de pleine nature.



Hautes Chaumes du Forez © PNRLF

### Soutenir les activités pastorales face aux défis à venir

Les espaces pastoraux se situent au carrefour de plusieurs enjeux. Le changement climatique en est peut-être le plus significatif ; les éleveurs doivent s'adapter aux variations des ressources en herbe et en eau ainsi qu'aux aléas climatiques (chutes de neige et gelées précoces ou tardives, canicules, ...). Attentifs au bien-être de leurs animaux, ils repensent et ajustent en permanence leurs modes de conduite, de surveillance, et de protection de leurs troupeaux. En parallèle, avec l'attrait croissant des activités de loisirs de pleine nature (randonnée, trail, VTT, sports motorisés, ski, ...), de plus en plus de monde sillonnent ces espaces autrefois principalement parcourus par les animaux d'élevage, causant parfois des conflits d'usages.

Et bien que les éleveurs soient aujourd'hui nombreux à entretenir et façonner ces espaces ouverts et productifs, il est nécessaire d'anticiper dès maintenant le renouvellement des générations agricoles. Permettre la structuration foncière, encourager les dynamiques collectives, faciliter l'accès au foncier, sont autant de moyens pour y parvenir.

**Aussi, en 2021, le syndicat mixte du Parc s'engage dans l'élaboration d'un Plan Pastoral Territorial pour le Livradois-Forez en partenariat avec Auvergne estives.**

# Etape 1 : réalisation d'une enquête pastorale

→ Peut-on aujourd'hui évaluer le poids des activités pastorales dans le paysage agricole, touristique, environnemental et social de nos massifs ?

→ Quelle superficie représente cet espace pastoral ? Quelles fonctions occupe-t-il dans l'économie de nos territoires ?

→ Comment assurer et orienter son maintien et son développement ? Quelle est sa place dans la gestion et l'aménagement du territoire ?

→ Comment adapter et piloter les programmes d'actions techniques, politiques et financiers en faveur de la gestion pastorale des espaces naturels pâturés ?

\*\*\*

A ce jour, aucune donnée exhaustive ne permet de mesurer le poids du pastoralisme dans le paysage agricole, touristique, environnemental et social des massifs. En Auvergne, le dernier recensement complet date de 1972 lors de l'Enquête Pastorale réalisée sur l'ensemble des massifs montagneux français (des recensements localisés ont été réalisés depuis). De plus, la définition des surfaces pastorales à l'époque (surfaces herbagères en zone de montagne

uniquement) est dépassée : les utilisations, les enjeux et donc les cadres d'analyse ont aujourd'hui fortement évolué.

\*\*\*

Une enquête pastorale permet de répondre à l'ensemble de ces questions. A travers un recensement de l'ensemble des surfaces pastorales du territoire (estives et zones intermédiaires), l'enquête pastorale contribue à caractériser la diversité des pratiques pastorales et à identifier les besoins et attentes des utilisateurs de ces espaces. Au moyen de réunions communales, l'enquêteur fait appel à quelques personnes ressources (élu, éleveurs, retraités, chasseurs, ...) et se base sur leurs bonnes connaissances de terrain pour identifier toutes les surfaces pastorales. L'enquête va chercher à traduire la diversité des surfaces pastorales via la nature du gestionnaire pastoral, le type et les effectifs d'animaux, le mode de conduite et l'origine des troupeaux, la nature du foncier, ... Il s'agit d'un préalable nécessaire à la mise en place d'une politique de soutien au pastoralisme.

\*\*\*

En 2021, Auvergne estives réalise cette enquête sur l'ensemble du périmètre d'étude du Parc naturel régional Livradois-Forez, en collaboration avec le Parc Livradois-Forez.

## Ce à quoi peut servir une enquête pastorale

**Améliorer la connaissances des systèmes d'exploitations** pour :

- Identifier les besoins et attentes des éleveurs en termes d'équipements et d'aménagements des espaces pastoraux ;
- Négocier des financements.

**Améliorer la situation foncière du territoire :**

- Identifier des secteurs en déprise et cibler des actions de réouverture ;
- Cibler puis encourager des actions de restructuration foncière.

**Mettre en réseau les différents usagers des espaces pastoraux et créer un espace de dialogue** pour :

- Encourager les dynamiques d'organisation collectives ;
- Objectiver les discussions sur les conflits d'usages et faciliter le dialogue.

**Anticiper et s'organiser collectivement pour répondre aux enjeux d'avenir :**

- Améliorer la résilience des exploitations face au changement climatique (préservation de la ressource en eau, en herbe) ;
- Accompagner les élevages dans la protection des troupeaux face aux risques de prédation.
- Valoriser l'intérêt des espaces pastoraux (notamment pour la biodiversité) et encourager le maintien de ces pratiques extensives

## Ce à quoi ne sert pas une enquête pastorale

**Réaliser des plans de gestion ou des diagnostics pastoraux précis :** l'enquête donne une vision générale et collective des surfaces pastorales et ne permet pas l'analyse de situations individuelles.

**Identifier « qui pâture où ? » :** les données récoltées ne sont pas nominatives.

**Réaliser des statistiques précises et calculer des chargements :** la collecte de données n'est pas déclarative, elle est réalisée à partir de dires d'acteurs (personnes ressources).

**Etre un outil de contrôle pour l'administration :** les données récoltées ne sont pas nominatives et ne sont pas communiquées à la DDT ou à l'Agence des Services de Paiements (ASP) pour le contrôle de la Politique Agricole Commune (PAC).

# Etape 2 : rédaction du Plan Pastoral Territorial

Dans le cadre de son « *Plan régional en faveur du pastoralisme* », la Région Auvergne Rhône-Alpes incite les groupements de collectivités et en particulier les syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux, à porter la mise en œuvre d'un Plan Pastoral Territorial (PPT).

Ce dispositif vise à **permettre la mise en œuvre concertée, entre l'ensemble des acteurs du territoire, d'actions de valorisation des espaces pastoraux, pour une durée de 5 ans.**

Fortement déployés en Rhône-Alpes depuis 2006, avec 29 territoires engagés, les PPT sont désormais accessibles aux territoires auvergnats, grâce à la fusion des régions. **Le premier PPT auvergnat devrait voir le jour en 2022 sur le PNR des Volcans d'Auvergne ; le second, sur le Parc Livradois-Forez.** Les territoires auvergnats bénéficieront du retour d'expérience des territoires rhônalpins, qui pour certains, travaillent à l'élaboration de leur troisième PPT !



Vaches au Col des Supeyres © PNRLF

**La rédaction du PPT s'appuiera pleinement sur les données récoltées lors de l'étape 1** (enquête pastorale) et se déroulera sur la période 2021-2022. Cette phase d'élaboration reposera sur un constat partagé au sein d'un **comité de pilotage représentatif de la diversité des usagers des espaces pastoraux** : collectivités, éleveurs, chasseurs, forestiers, acteurs touristiques et de loisirs de pleine nature, acteurs de l'environnement, ... Il s'agira de **créer un espace de dialogue** pour discuter des attentes parfois contradictoires de chacun en ce qui concerne les espaces pastoraux.

\*\*\*

Ces échanges doivent permettre la définition **et la priorisation de mesures adaptées** à la réalité et aux enjeux locaux identifiés lors de l'enquête pastorale. Ces mesures seront

compilées dans un **programme d'actions pluriannuel** pour lequel l'intervention des potentiels financeurs sera sollicitée (Région, Département, EPCI, ...). Les financements ainsi identifiés seront **destinés à des porteurs de projets collectifs** (groupements pastoraux, associations foncières pastorales collectives, associations, ...)

\*\*\*

Tout ou partie du programme d'actions ainsi rédigé fera l'objet d'un soutien régional, qui sera formalisé dans une convention d'objectifs entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le syndicat mixte du Parc sur la période 2023-2027. Au travers de ce plan, la Région pourra soutenir les actions ci-dessous :



Passage canadien au Col du Béal © PNRLF



Point d'abreuvement aménagé © CLADIERE

**Accès aux espaces pastoraux et au logement des bergers** : pistes, ouvrages de franchissement de cours d'eau, dispositifs de régulation des accès aux véhicules, ...

**Logement** : construction, rénovation ou équipement (y compris approvisionnement en énergie) de logement fixes ou mobiles des bergers et des éleveurs.

**Eau** : investissements pour l'accès à la ressource en eau et sa protection (ex : dispositifs d'adduction d'eau pour le logement et/ou pour l'abreuvement des animaux).

**Equipements d'optimisation des conditions de pâturage** : parcs de contention ou de tri des animaux, plateformes de traite, clôtures, pédiluves pour les animaux, ...

**Reconquête** : les travaux de reconquête pastorale (débroussaillage, épierrage, ...) sous réserve de l'existence d'une garantie d'exploitation des surfaces concernées.

**Diagnostics pastoraux** : la réalisation de diagnostics pastoraux permettant d'identifier les conditions et les équipements nécessaires à une bonne gestion pastorale.

**Structuration collective et foncière** : actions visant à pérenniser ou à faire émerger des structures pastorales collectives, acquisition de terrains pastoraux, ...

**Communication** : faire connaître et reconnaître l'activité pastorale auprès du grand public, des utilisateurs des espaces pastoraux et des collectivités locales.

**Multi-usages et cohabitations des activités** : passages canadiens, dispositifs de franchissement de clôtures, signalétiques informatives, réalisation d'études, ...

**Expérimentations** : les projets innovants à l'initiative des territoires : valorisation des produits, diversification touristique, amélioration de la gestion de l'espace, ...

